



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 05 Mars 2024
DELIBERATION N° 2024-11**

OBJET : Actualisation de la doctrine IRVE.

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 du mois de Mars, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 27 Février 2024, s'est réuni à 9 heures 30 dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Monsieur Elian PETITJEAN est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X	
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABBOU	PEYROLLES	X		
Jean-Luc CHAPON	UZES		X	
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X	
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X		
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		
André MEREL	ANDUZE	X		
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		19	7	

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 26
Nombre de Membres présents	: 19
Nombre de votes exprimés	: 19

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Le Territoire d'Energie GARD SMEG détient un parc de 169 bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Actualisation de la doctrine IRVE - PAGE 2

Par délibération du Bureau Syndical du 27 Juin 2023, le Territoire d'Énergie a actualisé la doctrine des infrastructures de recharge des IRVE avec une participation financière aux frais de fonctionnement, comme suit :

Commune pour laquelle TE GARD perçoit la TCCFE	Commune percevant directement la TCCFE
252 € TTC	756 € TTC

Compte-tenu de l'évolution du modèle d'équilibre public-privé des bornes, il est préférable d'arrêter les contributions des communes sur les frais de fonctionnement et ainsi avoir une réflexion prospective pour l'ensemble du GARD dans le cadre de l'appel à initiative privé (AIP). D'autant plus, que les bornes de recharge sont des outils permettant la mobilité sur le département, les utilisateurs n'étant pas obligatoirement issus ou résidents de la commune sur laquelle se trouve la borne.

Afin de retrouver une certaine équité, il est proposé de supprimer ces participations financières, dans la dynamique collective d'autres syndicats de l'Occitanie.

La section d'investissement reste inchangée comme suit :

Nature	Dépenses éligibles	Modalités	Participation TE GARD	Participation communes
Fourniture et pose d'une borne pour véhicules électriques	Fourniture et pose de la borne, raccordement et aménagement des places de recharge, signalétique	Dans le cadre du Schéma département validé par le Comité Syndical	20 % Plafonné à 14 000 € HT de travaux	Reste à charge (*)
Travaux sur une borne de recharges pour véhicules électriques	Déplacement de la borne	A la demande de la collectivité	-	100 %

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** la suppression des frais de fonctionnement demandés aux communes ;
- **VALIDE** la doctrine de la section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des actes nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.





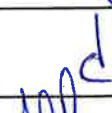
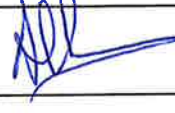
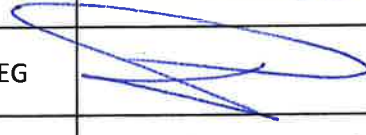
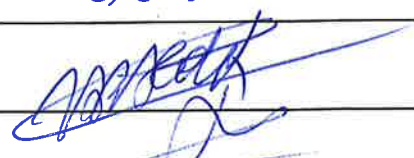





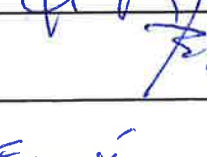

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme




**Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
Aimé CAVAILLE**



**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 5 MARS 2024 à 09H30
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, NIMES**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excusi'
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 5 MARS 2024 à 09H30
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, NIMES

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	